

Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2011

L'an deux mille onze, le 14 décembre à 20h30 , le Conseil municipal de la commune de GIVERNY, convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LANDAIS, Maire.

Etaients présents : Mme Monique DELEMME, Mr Daniel DROIN, Mr François LAMY, Mme Françoise ECHAUBARD, Mr Norbert FAVIN, Mr Yves HERGOUALC'H, Mr Jean PUCHEU, Mme Diana GUILLAUME, Mr Emmanuel BESNARD, Mr Philippe CHAUVEAU, Mr Yves LEERS, Mme Monique FALCHON.

Pouvoir de Mr François LAMY à Mme Monique DELEMME

Absent excusé : Mr Hervé RIVOALLAND,

Absent : Mr Jean PUCHEU

Secrétaire de séance : Mr Yves HERGOUALC'H

Le compte-rendu du Conseil municipal du 22 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

TARIF CANTINE au 1er janvier 2012

Un questionnaire anonyme a été proposé aux parents des enfants déjeunant à la cantine, leur proposant ,après 3 mois d'essai, de se positionner sur l'opportunité de poursuivre ou non l'expérience des repas bio.

Sur 25 familles interrogées :

- 12 se sont prononcées contre les repas bio notamment à cause du surcoût : le tarif repas traditionnel est de 3.90 €, le tarif bio est de 4.30 € ;ils ont, aussi, regretté le manque de diversité des desserts bio.
- 7 en faveur des repas bio

Monsieur le Maire a aussi proposé une rencontre avec la diététicienne de SCOLAREST. Après avis de la commission scolaire et de celle des finances, Monsieur le Maire propose de voter le retour au repas traditionnel sans augmentation de tarif jusqu'à fin Juin, Soit 3,90 € pour les enfants de la commune et pour les enfants extérieurs.

DELIBERATION

Objet : RESTAURANT SCOLAIRE - TARIFS au 1er janvier 2012 - Enfants et surveillants

Après essai de cantine BIO durant le premier trimestre de l'année scolaire 2011/2012, il s'avère que les familles suite au sondage effectué en fin de trimestre ne désirent plus de repas Bio, Monsieur le Maire propose donc d'abandonner ce service bio, de maintenir le tarif initial en cours depuis le 17 février 2009 et ce pour tous les enfants de la commune et hors commune soit :

- **Enfant et surveillants..... 3,90 €**

La commission des finances réunie le 12 décembre 2011 a émis un avis favorable à cette proposition.

Le conseil municipal

**Après avoir délibéré
par 10 voix pour et 2 abstentions (Diane Guillaume et Yves Leers)**

FIXE comme suit le tarif des repas servis au restaurant scolaire :

- **Enfant et surveillants..... 3,90 €**

DIT que ceux-ci seront mis en application à compter du 1er janvier 2012.

DIT que la présente délibération annule et remplace les délibérations antérieures.

REVUE MUNICIPALE 2012

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents s'ils souhaitent que l'on renouvelle la publication du magazine municipal telle que l'an dernier

La commission communication, présidée par monsieur le Maire, a accepté de travailler en ce sens pour une publication fin janvier 2012 ; Philippe Chauveau a accepté de faire la coordination du projet et la mise en page.

Monsieur le maire propose de reconduire les tarifs de 2010 pour les encarts publicitaires

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Délibération

OBJET : MAGAZINE MUNICIPAL 2012 - Tarifs Publicité et Régie -

La commission municipale « Communication » qui concevra le magazine municipal annuel propose au conseil municipal le tarif TTC, selon le tableau suivant, des annonces publicitaires à encaisser par la régie temporaire de recettes dédiée au magazine municipal annuel et créée par arrêté municipal le 12 novembre 2009:

	Pleine page	1/2 page	1/4 page	1/8 page
Couverture	1200	600	300	150
Intérieur Giverny		450	150	50
Intérieur Autres	800	450	200	70

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, A l'unanimité

APPROUVE les tarifs proposés selon le tableau ci-dessus des annonces publicitaires insérées dans le magazine municipal annuel

DECIDE que le recouvrement de ces produits sera effectué conformément à l'arrêté constitutif de la régie de recettes.

LOGO GIVERNY

Lors du conseil municipal du 22 11 2011, monsieur le Maire avait évoqué l'urgence pour la commune d'avoir un logo.

Un givernois, Monsieur Patouillard, graphiste, avait spontanément proposé un logo ; les conseillers avaient alors souhaité que plusieurs projets leurs soient soumis avant de décider.

Monsieur le maire a souhaité que ce projet soit, aujourd'hui à nouveau examiné.

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Rivoalland nous faisant part de ses problèmes de santé et de ses réflexions sur un éventuel logo.

« il est vrai que j'ai dans un tiroir quelques études d'images de marque pour la commune... Comme vous le savez, je ne suis pas dans les meilleures conditions pour être à la forge et au moulin, si ce dossier doit se passer de ma participation, je n'en concevrai sincèrement pas de rancœur particulière. »

Monsieur le Maire a appelé chacun des conseillers à donner un avis sur le logo proposé par Monsieur Patouillard.

Les principales critiques ont été le manque de lisibilité immédiate, l'absence d'un cahier des charges, l'aspect international oublié, l'évocation et la représentation insuffisante du village .

Monsieur le Maire a fait appel à tous ceux qui souhaiteraient proposer un logo pour le village.

Les différents logos seront examinés au cours de la grande commission du 17 janvier 2012.

CRECHE HALTE GARDERIE "LES GALOPINS"

Le tribunal administratif a rejeté une requête conjointe de Monsieur Ristich et de la SCI les Pinsons . Le rapporteur public a conclu au rejet de la requête, au motif « qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne permet à un administré d'obliger le maire à inscrire une question à l'ordre du jour du Conseil Municipal. »

TOILETTES PUBLIQUES

Après avis défavorable de l'ARS (ex DDASS) lors de l'instruction du dossier des toilettes publiques sur le parking de la commune (en cause : la proximité de la station de pompage de Vernon dans les Ajoux), la préfecture n'a pu présenter le dossier à la Commission des Sites.

La solution initiale prévue sur le parking de la fondation TERRA a été reprise et acceptée par Madame Zynck, vice-présidente de la fondation.

PRIX DE L'ASSOCIATION "SEINE EN PARTAGE"

La commune, représentée par Monique Delemme, Daniel Droin et Jean-François Heurtaux, a eu l'honneur de recevoir des mains du Préfet de la Région Ile-de-France, la plus haute récompense du concours du label des VILLES SEINE soit "4 canards". Cette distinction a été obtenue grâce au travail de Jean-François Heurtaux, qui a organisé et fédéré, pêcheurs de Vernon et Giverny, chasseurs, agriculteurs riverains, enfants de l'école et leurs parents, tous bénévoles pour rouvrir le Bras de Seine , en nettoyer les berges et même les fleurir ! Merci aussi à Gérard Guillemard d'avoir tracé un chemin et une aire de « casse-croûte » pour recevoir nos écoliers.

LA PRAIRIE

Un document émanant de la Fondation Terra réalisé par Madame Bourguignon et Madame Bossard regroupe les travaux du Conservatoire des Sites de Hte Normandie et du Conseil Général sur la Prairie. Après autorisation de la fondation TERRA, Monsieur le maire a distribué ce document, pour information, aux conseillers.

Il a ensuite évoqué les problèmes hydrauliques liés au ru qui se révèle historiquement être un aqueduc !

QUESTIONS DIVERSES

S.I.I.V.E.

Le Syndicat intercommunal de la Vallée de l'Epte souhaite que soient nommés 2 élus au comité de pilotage.

Yves Hergoualc'h et Emmanuel Besnard sont élus à l'unanimité.

Tarifs 2012

En cas de raccordement au réseau d'assainissement pour les nouvelles constructions, la CAPE édicte chaque année un nouveau tarif.

Amélioration de l'habitat

Un expert a été appelé par la commune en tant que conseil pour évaluer les travaux à réaliser et leurs coûts dans le logement communal.

En conclusion 40 000 euros avec 13 900 euros de subventions diverses dans le cadre de l'amélioration de l'habitat.

Cet expert auprès de "HABITAT ET DEVELOPPEMENT" peut être appelé gratuitement pour consultations et conseils.

Marché de Noël

Un petit souci pour les organisatrices : il serait souhaitable que les enfants présents soient occupés à des jeux tranquilles afin de ne pas déranger les exposants et les visiteurs.

Envasement du ru

Une somme de 3000 euros est à prévoir pour le nettoyage au niveau du déversoir et du pont à l'entrée du parking.

La fondation Monet a proposé de participer à hauteur de 1000 euros à condition que tous les intéressés participent.

La séance est levée à 23H06.